



A.L.S.H. & A.L.P LES BOUD CHOUX
81 AVENUE DU CHATEAU
34290 ESPONDEILHAN
04.67.39.39.50



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

2020/2021

1 - ACCUEIL et HORAIRES DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL

- **EXTRASCOLAIRE** Nous accueillons les enfants de la maternelle au cm2, durant les temps de vacances scolaires de 7h30 à 18h30.
Les plannings des activités sont en ligne environ 1 mois avant chaque période de vacances. Diverses activités sont proposées ainsi que des sorties.
L'accueil des enfants se fait obligatoirement à la journée, avec ou sans repas.

- **PÉRISCOLAIRE** Nous accueillons les enfants scolarisés à l'école « Le petit prince » au sein du restaurant scolaire et les enfants d'Espondeilhan scolarisés soit à l'école « Le petit prince » soit à l'école « Vignes et Soleil » au sein des accueils périscolaires matin et soir. Les horaires sont les suivants :
 - 7h30 à 9h tous les jours scolaires : arrivée échelonnée. Activités calmes, jeux, puzzles, coloriages/dessins, coin lecture, coin dinette, voitures et autres. Ce temps leur permet de rentrer tout doucement dans leur journée.
 - 12h à 13h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi : le temps de la pause méridienne. Les enfants de maternelle mangent à 12h sur du mobilier adapté avec des serviettes tissu fournies. Nos objectifs pédagogiques sont basés sur la découverte du goût, l'équilibre alimentaire ainsi que l'hygiène.
Si votre enfant a des intolérances alimentaires et/ou des allergies alimentaires, merci de bien vouloir le préciser sur la fiche sanitaire.
 - 16h40 à 18h30 tous les jours scolaires : départ échelonné. Vos enfants auront plusieurs activités proposées : activités manuelles, sportives, culturelles...

Sur les deux temps d'accueil matin et soir, les animatrices ont pour objectifs pédagogiques : le plaisir du jeu, la découverte culturelle, et l'éveil à la créativité et à l'imaginaire.

• **MERCREDI**

- Matin (7h30-12h) et Après-midi (13h30-18h30) : activités diverses à thème encadrées par deux animatrices.
- Repas extra-scolaire (12h-13h30).

2 - LES TAUX D'ENCADREMENTS

- Périscolaire/ Matin et Soir : 20 ENFANTS
- Mercredi : 20 ENFANTS
- Restaurant scolaire : 50 ENFANTS
- Vacances : de 16 à 24 ENFANTS (en fonction de l'encadrement)

3 - LES TARIFS

Tous les temps d'activités et d'accueil fonctionnent sur réservation et en pré paiement. Vous devez créditer suffisamment votre compte famille pour pouvoir réserver et valider votre réservation.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de chaque famille. Les familles ne fournissant pas leur numéro d'allocataire à jour ou la notification de quotient familial (pour les bénéficiaires MSA) se verront attribués les tarifs de la tranche la plus haute. Les familles doivent veiller à ce que leur dossier CAF soit à jour afin de bénéficier du tarif correspondant à leur situation.

Les quotients familiaux sont mis à jour en début d'année civile. Si un changement de situation personnelle ou professionnelle ayant une incidence sur le quotient familial intervient en cours d'année, les parents doivent en informer la mairie.

	0 à 400	401 à 800	801 à 1200	+ de 1200
PÉRISCOLAIRE				
ACCUEIL MATIN	0€80	0€90	1,00 €	1€10
RESTAURANT SCOLAIRE	3€45	3€55	3€75	3€85
ACCUEIL SOIR	1€20	1€30	1€40	1€50
MERCREDI (inscription ½ journée ou journée avec ou sans repas)				
½ JOURNEE	2€80	2€90	3€10	3€20
½ JOURNEE AVEC AIDE CAF	0€50	0€60	////////////////	////////////////
RESTAURANT EXTRASCOLAIRE	3€45	3€55	3€75	3€85
½ JOURNEE EXTERIEUR	5€60	5€80	6€20	6€40
½ JOURNEE EXTERIEUR AVEC AIDE CAF	3€30	3€50	////////////////	////////////////
EXTRASCOLAIRE				
JOURNEE	5€60	5€80	6€20	6€40
JOURNEE AVEC AIDE CAF	1€00	1€20	////////////////	////////////////
RESTAURANT EXTRASCOLAIRE	3€45	3€55	3€75	3€85
JOURNEE EXTERIEUR	11€40	11€80	12€60	13€00
JOURNEE EXTERIEUR AVEC AIDE CAF	6€60	7€00	////////////////	////////////////

TARIFICATION POUR ACTIVITES NON RESERVEES OU RESERVEES HORS DELAI :

- Restaurant scolaire : 5€ par repas
- Accueil matin : 1€50 par accueil
- Accueil soir : 2€ par accueil

4 - INSCRIPTIONS

Au début de chaque année scolaire, un dossier d'admission à l'ALSH et/ou à l'ALP est établi et doit être déposé au secrétariat de la Mairie. Il comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

En cas de demande d'inscription en cours d'année scolaire, le dossier d'admission doit être établi préalablement à l'accueil de l'enfant.

Tout dossier incomplet impliquera le refus de la prise en charge de l'enfant dans les structures municipales.

Les inscriptions pour l'ensemble des accueils se font sur internet.

1/ <https://espondeilhan.fr/>

2/ onglet « Enfance et Scolarité »

3/ onglet « Réservation carte + »

4/ mettre l'identifiant fourni à l'ouverture de votre compte famille et créer un mot de passe.

5/ suivre le « guide utilisation carte + » fourni avec votre identifiant

- Les paiements par CB se font en ligne.

- Les paiements espèces et chèques se font au secrétariat de la mairie.

PERISCOLAIRE : Toutes les réservations se font uniquement sur internet au plus tard le LUNDI SOIR (avant minuit) pour les accueils de la semaine suivante.

EXTRASCOLAIRE : Les réservations se feront uniquement sur une période définie sur le dépliant envoyé par mail.

Après la date de fin des inscriptions définie sur le dépliant, il n'y aura pas d'annulation possible des réservations (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Les inscriptions aux sorties sont définitives, il ne sera accordé aucune annulation (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Les réservations du centre de loisirs pendant les vacances scolaires seront ouvertes en priorité aux habitants d'Espondeilhan et de Coulobres.

Elles seront ensuite ouvertes aux familles des autres villages si des places sont encore disponibles et uniquement selon les périodes d'inscriptions définies sur le dépliant.

Toute inscription de famille extérieure hors période définie sera automatiquement annulée.

A la fin des périodes d'inscriptions indiquées sur le dépliant, il sera toujours possible de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie sous réserve de place disponible.

Rappel : pour le centre de loisirs, il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement le midi pour la restauration extrascolaire.

5 -FONCTIONNEMENT

• PERISCOLAIRE

Pour des raisons d'organisation et d'intendance, les repas et les accueils matin et soir non réservés dans les délais seront facturés 5 € le restaurant scolaire, 1€50 par accueil matin et 2€00 par accueil soir.

En cas de sortie scolaire, pensez à décocher vos réservations.

Les parents de Coulobres ayant leurs enfants scolarisés à Espondeilhan pourront les inscrire à la garderie du matin et/ou du soir en fonction du tarif en vigueur.

En cas de grève des enseignants, un service minimum d'accueil des enfants sera mis en place par la mairie. Afin d'organiser au mieux l'accueil, les parents devront informer la mairie de la présence ou non de leur enfant, même si ce dernier a déjà été inscrit sur le site.

- Restauration scolaire : une fois le délai de réservation passé (au plus tard le LUNDI SOIR avant minuit pour les accueils de la semaine suivante), aucun remboursement, même sur présentation d'un certificat médical, ne sera effectué.

- Garderie matin et soir : une garderie réservée et non utilisée ne sera créditée à nouveau sur votre « compte famille » uniquement sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 8 jours maximum **et** après en avoir informé le centre de loisirs **au 04.67.39.39.50.**

• VOTRE COMPTE FAMILLE

Votre « compte famille » doit être créditeur pour pouvoir réserver des activités. Un compte négatif entrainera un blocage des réservations. En cas de défaut de paiement, un mail de relance sera envoyé à la famille. Si dans un délai de 15 jours le solde n'est toujours pas réglé, le régisseur transmettra la créance au trésorier municipal qui sera chargé de son recouvrement.

6 - VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les parents ont obligation :

- de remplir les fiches renseignements et sanitaire et de les ramener au plus tard le premier jour de présence de l'enfant.
- d'inscrire leur enfant dans les délais demandés sur internet.
- de respecter les horaires d'ouverture et d'accueil des enfants ainsi que les fermetures.
- informer le personnel de tout problème de santé.
- de venir en amont pour mettre en place les PAI pour les enfants devant en bénéficier.

Les enfants doivent respecter :

- les animatrices
- les copains
- le matériel et les jeux mis à leur disposition
- les règles de collectivités
- les objectifs du projet pédagogique
- la nourriture